

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**  
**COMMUNE DE FROZES**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Date de la convocation : 14/02/2023

Date de l'affichage : 14/02/2023

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 20 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt trois

Le vingt février à dix-huit heures trente

Le conseil municipal de la commune de FROZES, dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MEUNIER Laurent, Maire.

**Étaient Présents :** Mrs MEUNIER Laurent, MARTEAU Laurent, FLÉ Didier, BARRITEAU Benjamin, BRAULT Franck, BROCHARD Freddy, CHARRUYER Jérôme, DUCLAUD Julien,  
Mmes CABELLO Marlène, DRAGON Jeannine, GERMAN Agnès, GRATADOU Anne, MAINGAULT Alexandra et ROUIL Maude

**DÉLIBÉRATION 2023/ 05 : AUTORISATION DE POURSUITE DU SGC EXTERIEUR**

Il est rappelé que l'article R 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par le décret n° 2009-129 du 3 février 2009 permet à l'ordonnateur de donner une autorisation permanente au comptable de poursuivre par voie de saisie ou d'Oppositions à Tiers Détenteurs (OTD) les débiteurs défaillants.

Article R1617-24 Créé par Décret n°2009-125 du 3 février 2009 - art. 1 ; L'ordonnateur autorise l'émission des commandements de payer et les actes de poursuites subséquents, selon des modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable.

Ainsi, afin de faciliter le recouvrement des impayés,

Vu l'arrêté du 10 novembre 2022 créant le Service de Gestion Comptable Poitiers Extérieur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 représenté par M. NANOT Jean-Luc par arrêté du 15 décembre 2022

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **D'AUTORISER** de manière permanente le responsable du SGC Poitiers Extérieur M. NANOT Jean-Luc à exercer des actes de poursuites envers les débiteurs défaillants de la Commune de Frozes.

## **DÉLIBÉRATION 2023/ 06 : VOTE DES SUBVENTIONS**

Le maire propose de voter les subventions pour les inscrire au budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents**

- **DÉCIDE** d'inscrire les subventions de la manière suivantes et charge le maire de les faire verser le plus rapidement possible.

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>2022</b>
Amicale sapeurs-pompiers Latillé	50 €
Amicale sapeurs-pompiers Vouillé	50 €
UFVG- AC	50 €
Concert en nos villages	150 €
Styl'FM	150 €
DONNEUR DE SANG DE LATILLE	50 €
Lutte contre le Cancer	50 €
Paralysés de France	50 €
Paroisse de Vouillé (chauffage église)	150 €
Chambre des métiers Poitiers	100 €
Chambre des métiers Joué les Tours	50 €
La courte échelle	180 €
École Notre Dame de la Chaume	10 190 €
Réserve pour demandes exceptionnelles	1 730 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 000 €</b>

## **DÉLIBÉRATION 2023/ 07 : UTILISATION TEMPORAIRE DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA VENTE DE PRODUITS**

Vu la demande d'un traiteur pour disposer de l'espace public pour y vendre ses produits régulièrement dans un premier temps puis ponctuellement par la suite,

Vu le tarif de l'électricité,

M. Le Maire propose d'instituer un droit de place pour disposer de l'espace public ponctuellement lorsqu'il y a utilisation de l'électricité pour des commerçants (hors animations organisées par la commune).

Une participation de 10 € sera demandée par journée d'utilisation pour disposer de l'espace public ponctuellement lorsqu'il y a utilisation de l'électricité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **D'INSTAURER** le droit de place avec une participation de 10 € par journée d'utilisation pour disposer de l'espace public avec accès à l'électricité pour les commerçants.

**Fin du Conseil 19h30**

**Prochain Conseil le 20/03/2023 pour le vote du budget**